



## Sommaire

### S'informer

*Le zoom de la rédaction*  
**Observatoire économique de France bois forêt /**  
 Bois sur pied : un prix de vente moyen orienté à la hausse en forêt privée . . . . . p. 4

*Lignes express* . . . . . p. 5

**Agenda** . . . . . p. 6

*L'actualité en régions* . . . . . p. 7

**Centre-Ile-de-France / Exposition de plein air "Sculptures en l'Ile"**  
**Auvergne-Rhône-Alpes /**  
 Une journée dédiée à l'innovation  
 Un annuaire des établissements de formation diplômante et certifiante  
**Provence-Alpes-Côte-d'Azur – Corse /**  
 8<sup>e</sup> colloque national du chauffage au granulé de bois à Marseille

### Comprendre

*Dossier automatisation / robotisation*  
**Une dynamique positive pour investir** . . . . . p. 9

**Transformation numérique /**  
 Rencontres filière bois : associer smart process, smart business, smart product . . p. 13

**Bois de calage /**  
 Scierie Salles investit 1 million d'euros dans l'automatisation de sa production . p. 16

**Palette / Une ligne de production robotisée favorise une croissance externe** . . p. 19

### Gérer

*Le marché du bois*  
**Aux ventes ONF /**  
 Laneuville-sur-Meuse : demande correcte en épicea . . . . . p. 21

Le chêne bat des records à Pouilley-les-Vignes . . . . . p. 22

**Le Journal des annonces du bois** . . . . . p. 23

**Renseignements commerciaux** . . . . . p.30

## Franc-parler

### Déchets : valoriser plus et mieux

Le ministre de la Transition écologique et solidaire Nicolas Hulot et sa secrétaire d'État Brune Poirson avaient lancé en octobre dernier l'élaboration de la feuille de route de l'économie circulaire. Le 23 avril, le Premier ministre s'est chargé de présenter 50 mesures pour "mieux produire, mieux consommer et mieux gérer les déchets". À terme, le Gouvernement souhaite qu'elles permettent de réduire de 30% la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 (1) ; de 50% les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 (1) ; et de créer jusqu'à 300.000 emplois supplémentaires. Un programme ambitieux dans lequel le bois, "bioressource" par définition, a bien sûr toute sa place. La problématique n'est d'ailleurs pas nouvelle au sein d'une filière qui n'a pas attendu les dernières conclusions du Gouvernement pour se pencher sur la gestion de ses déchets et trouver des débouchés aux bois de recyclage. L'élaboration d'un plan "déchets de bois" faisait d'ailleurs partie des actions du Contrat stratégique de filière bois signé fin 2014. Qu'il s'inscrive désormais à la fois dans la feuille de route de l'économie circulaire et dans le Plan "Libérons les énergies renouvelables" atteste de sa portée d'intérêt général pour les pouvoirs publics. Les déchets non dangereux de bois sont évalués à plus de 5 millions t/an. Il s'agit là d'un gisement important, auquel cependant le secteur peine à trouver des débouchés. Tout l'enjeu du plan "déchets de bois" sera donc de réussir à donner des perspectives pour valoriser cette ressource dont les qualités intrinsèques sont à même de répondre aux attentes de la feuille de route de l'économie circulaire présentée par le Gouvernement. Celui-ci souhaite d'ailleurs que le plan permette d'améliorer le modèle économique des chaufferies biomasse, mais aussi les scénarios de fin de vie des produits, jugés essentiels à la performance environnementale du bois dans la construction. L'objectif annoncé de cette démarche collective (2) est que la filière puisse valoriser plus et mieux ses déchets de bois à l'horizon 2022.

LBI

(1) Par rapport à 2010.

(2) Cette action collective associe toutes les fédérations professionnelles et organismes concernés (Federec, SRBTP, CIBE, Fedene, éco-organismes Valdella et éco-mobilier, UIPP, SER, Copace, Codifab), le MITEIS signataire du contrat de filière, et l'Ademe qui cofinance les travaux.